



Pour bien comprendre où nous en sommes dans nos relations avec la ville de Brest

Brest, le 29 janvier 2016

1 - Le 31 mars 2015, des représentants du Bureau du Foyer rencontrent, à notre demande, Messieurs Yann Masson adjoint au maire chargé des associations gestionnaires des structures de quartier et Eric Guélec élu désigné par le C.M. à notre Comité Directeur. Objet de la rencontre : présentation des activités développées par le Foyer à l'attention des adhérents et des enfants fréquentant les activités périscolaires des deux écoles de Kerisbian et de J. Kerhoas. Notre souhait : des réunions de concertation pour évaluer la convention dont l'échéance était le 31 12 2015.

2 - Le 23 octobre : Silence depuis six mois. Nous écrivons à Messieurs les Adjointes Sawicki et Masson afin de leur proposer un temps d'échange et d'évaluation des activités enfance et plus particulièrement celles des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) après deux ans de fonctionnement... Aucune réponse !

3 - Le 20 novembre : Le maire informe les 23 associations des difficultés que connaissent les collectivités locales compte tenu des diminutions des dotations de l'Etat et indique que les responsables associatifs recevront prochainement des informations sur les dispositions prises par les élus.....

4 - Le 9 décembre 2015 : L'adjoint Masson lors d'une réunion à laquelle assistent toutes les 23 associations concernées précise les intentions de la ville :

- Réduction des « moyens de base » et des subventions de fonctionnement de 4% avec toutefois le maintien des aides au fonctionnement des accueils de loisirs en 2016 avec application au 1^{er} janvier 2015.
- Forfaitisation des coûts de postes de coordinateur et de secrétaire, (sans définition de la nature de cette forfaitisation),
- Signature d'un avenant comprenant les dispositions ci-dessus afin de percevoir les avances de subvention pour 2016.

De plus, Monsieur Masson indique bien que les associations doivent s'attendre à subir des réductions de leurs subventions dans les années à venir, précisant à plusieurs reprises : « je n'ai aucune visibilité en matière budgétaire jusqu'en 2020 ; vous devrez rechercher d'autres sources de financements».

Des propos jugés très inquiétants pour l'avenir.

5 - Le 17 décembre : Lors du Conseil Municipal, le Maire revient sur l'application des dispositions au 1^{er} janvier 2015 et propose un nouvel avenant tenant compte de cette disposition avec effet au 1^{er} janvier 2016.

6 – Une partie des associations signent le nouvel avenant.

7 – Le Foyer Laïque refuse de signer : En raison de l'imprécision totale sur le sens de la **forfaitisation et de la mutualisation**.

8 – le 4 janvier les associations se réunissent à nouveau et décident de mener des actions en direction des élus.

9 – le 14 janvier : Réunion Bureau et personnels du Foyer. Exposé de la situation.

10 – le 15 janvier, le Maire reçoit une délégation des représentants des 23 associations concernées. Les échanges sont courtois mais très fermes.

11 – Le 20 janvier, les associations reçoivent un courrier **indiquant que le « coup de rabot » obligatoire est porté de 4 à 1,8 %, et réaffirme la nécessité de la forfaitisation des coûts de postes et maintien l'idée d'une mutualisation. Il indique également que la subvention 2016 ne sera accordée que « sur une vision commune dans un délai de trois semaines. Cet accord sera le socle du prochain avenant ».**

12 – Le 21 janvier, Le Comité Directeur du Foyer décide à l'unanimité d'écrire au Maire en ces termes :

Depuis des mois, vous n'avez rien entendu à notre appel à discuter, à faire une analyse critique de nos actions, à échanger sur les moyens alloués à notre association pour la mise en œuvre de cette mission de service public déléguée au Foyer Laïque depuis plus de trente ans qui concerne toute l'activité périscolaire sur les écoles de KERISBIAN et Jacques KERHOAS. Nous nous interrogeons sur l'intérêt que nous avons aujourd'hui à assumer cette « prestation ».

Nous nous demandons si nous ne sommes pas arrivés au terme d'un processus et si la compétence d'un tel service à la population n'est pas du ressort exclusif de la collectivité municipale.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, plus aucun lien contractuel ne lie la ville de Brest et notre association. Cela va avoir des conséquences lourdes pour le Foyer, ses dirigeants, ses personnels et dans une moindre mesure pour les familles et les enfants que nous accueillons.

Confrontés à un manque manifeste de reconnaissance du travail de plus en plus ingrat assuré par des bénévoles de moins en moins nombreux pour administrer des services que nous pensons socialement utiles mais dont la charge devient insupportable, nous restons attachés au bien être des enfants du quartier et plus précisément ceux des écoles de Kerisbian et de J. Kerhoas.

Cependant, les membres du Comité Directeur du Foyer Laïque considèrent que sans accord précis avant le prochain conseil, il n'assurera plus cette mission au-delà des vacances de printemps.

13 - Le 26 janvier, Rencontre avec les représentants des parents d'élèves des écoles de Kérisbian-Kerhoas et des membres du bureau